

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 14/11/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NICE

33, Bd. Franck Pilatte  
CS 09706

06359 NICE Cedex 4  
Téléphone : 04 92 04 13 13  
Télécopie : 04 93 55 78 31

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E17000046 / 06

Monsieur le Maire  
de BRIANCONNET  
1 Place de la Mairie  
06850 BRIANCONNET

Dossier n° : E17000046 / 06  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Briançonnet

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Anne-Marie HUARD, demeurant 11 A Avenue Bieckert, NICE (06000) (tel : portable : 06-84-71-38-12) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

C. BENOLOTTI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

13/11/2017

N° E17000046 /06

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 09/11/2017, la lettre par laquelle le maire de BRIANCONNET demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Briançonnet ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Anne-Marie HUARD est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de BRIANCONNET et à Madame Anne-Marie HUARD.

Copie sera transmise au préfet des Alpes-Maritimes.

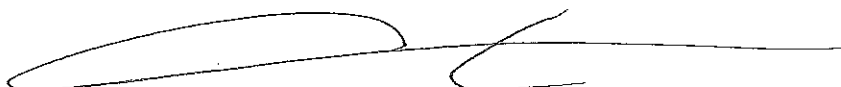
Fait à Nice, le 13/11/2017

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,

BERTOLOTTI

Le Président,



Jean-Christophe Duchon-Doris